



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-205

PUBLIÉ LE 17 MARS 2022

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

75-2022-03-17-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté

n°IDF-2022-03-10-00006-75-2022-03-10-00002 du 10 mars 2022 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (1 page)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

75-2022-03-17-00001

Arrêté modifiant l'arrêté
n°IDF-2022-03-10-00006-75-2022-03-10-00002 du
10 mars 2022 portant délégation de signature
aux agents de la préfecture de la région
d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Arrêté

Modifiant l'arrêté n°IDF-2022-03-10-00006-75-2022-03-10-00002 du 10 mars 2022 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-01-18-00001 et 75-2022-01-18-00009 du 18 janvier 2022 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté n°IDF-2022-03-10-00006-75-2022-03-10-00002 du 10 mars 2022 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Antoine GOBELET, préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2020 portant nomination de M. Frédéric ANTIPHON, administrateur civil hors classe, en qualité d'adjoint au secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Sur proposition du du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : A l'article 24 de l'arrêté du 10 mars 2022 susvisé, les termes « Karen RICHARD » sont remplacés par les termes « Karen MARTIN ».

Article 2 : Le préfet, , secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelons de Paris et de la région d'Ile-de-France), accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 17 mars 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME